

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V 172 Vœu relatif au tronçon Gare d'Auteuil/Gare de la Muette de la Petite Ceinture.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le projet de protocole-cadre entre la Ville de Paris, SNCF Réseau et SNCF Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire ;

Considérant l'article 6 dudit projet de protocole fixant les modalités de déploiement du plan-programme et de mise à disposition des emprises qui stipule page 8 que la convention d'occupation temporaire du tronçon de la gare d'Auteuil à la gare de la Muette au profit de la Ville de Paris consentie le 27 juillet 2010 et arrivant à échéance le 15 juin 2015 sera substituée par une convention de transfert de gestion à titre gratuit sur le même périmètre ;

Considérant que se trouve exclu de ce périmètre le tronçon compris entre le passage du Ranelagh et la gare de la Muette ;

Considérant que ce tronçon n'est plus dédié au trafic ferroviaire, tout comme la gare de la Muette elle-même qui accueille un établissement de restauration, et ne peut être susceptible d'en accueillir à court ou moyen terme selon la terminologie du plan de vocation des sections de la Petite Ceinture ;

Considérant par ailleurs que ce tronçon n'a actuellement aucun usage et n'est pas rattaché à l'activité du concessionnaire de la gare de la Muette ;

Considérant que ce tronçon comme le reste de la section ouverte au public ne peut qu'avoir une vocation urbaine à usage d'espace vert ;

Considérant dès lors que ce tronçon pourrait être inclus dans le périmètre de la convention de transfert de gestion afin de permettre la réalisation d'un aménagement paysagé en lien avec le jardin du Ranelagh et complémentaire de la promenade dite du « sentier nature » ;

Sur proposition de M. Claude GOASGUEN, M^{mes} Julie BOILLOT, Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, M^{me} Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Eric HELARD, M^{me} Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, MM. Grégoire CHERTOK, Stéphane CAPLIEZ et M^{me} Ann-Katrin JEGO,

Emet le vœu :

Soit étudiée l'extension au secteur entre le passage du Ranelagh et l'arrière de l'ancienne gare de la Muette, du périmètre de la convention de transfert de gestion qui se substituera à la convention pour l'occupation temporaire du tronçon de la gare d'Auteuil à la gare de la Muette.